

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BELLUMORI PASCAL	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - COMBRONDE LUDOVIC	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - RAYMOND ESTELLE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - AVIT BENOIT	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - SZEPLIGETI DAVID	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - THEVENET CHRISTELE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 7 - GEAI FRANCELINE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 8 - LENOIR ALEXANDRE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 9 - CANTOURNET MICHEL	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 10 - SIDI AMMI MOHAMMED	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 30 % femmes – 70 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 30 % femmes – 70 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : **2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - SEBRIE JULIE	Adjoint Administratif
N° 2 - FONTAINE CARINE	Adjoint Administratif
N° 3 - GLENAT CATHERINE	Adjoint Administratif
N° 4 - BRASSIER GREGORY	Adjoint Administratif

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 75 % femmes – 25 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 75 % femmes – 25 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - CHAUVET MARIELLE	Agent de Maîtrise
N° 2 - BONNABRY WILLIAM	Agent de Maîtrise
N° 3 - FAYE FELISBELA	Agent de Maîtrise
N° 4 - HIRET TRISTAN	Agent de Maîtrise
N° 5 - VIEIRA LOUIS	Agent de Maîtrise

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 40 % femmes – 60 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 40 % femmes – 60 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - CROUZET PASCALE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - DESLANDES FREDERIQUE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - BENSMAIL ZAOUED	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - DEAF MORAD	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - CZYZYSZYN CHRISTOPHE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - COTTON LINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 7 - GOUBELY FRANCOISE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 8 - GOMOT SANDRINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 9 - DEBRET NATHALIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 10 - MERAVILLE CHRYSTELLE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 11 - FOURMOND PEGGY	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 12 - DION CATHERINE ANNE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 13 - DURAIN LEO-PAUL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 14 - BRENOT AGNES	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 15 - MAKHLOUCHE TOUFIK	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 16 - LOPES ISABELLE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 17 - RIO ANNE-MARIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 18 - GOIGOUX ELODIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 19 - DUBOST JENNIFER	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 20 - BOYAT-SCHMITT CHRISTELLE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 21 - SAHRAOUI HADJ BACHIR	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 22 - RIVET NATHALIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 23 - DECAILLET FANNY	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe

N° 24 -	BARRET FANNY	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 25 -	COLLADO SERGE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 26 -	VAURY YOAN	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 27 -	BEHNANI ZAHRA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 28 -	BAZ HADJ AISSA LATIFA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 29 -	PRADELLE CHANTAL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 30 -	CHALANT GERALDINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 31 -	GABSI VIRGINIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 32 -	PEREIRA JULIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 33 -	HOUMADI HABIBA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 75,76 % femmes – 24,24 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 75,76 % femmes – 24,24 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

[Signature]
OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - FATIH SAID	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 2 - LONGE SANDRA	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 3 - REBELLO MAXIME	Adjoint Technique
N° 4 - BENMESMOUDI KARIM	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 5 - OUNOUGH ABLA	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 6 - POMMIER VEYRIERE SANDRINE	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 7 - PAYS FLORENCE	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 8 - CHABRILLAT FADILA	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 9 - SAUVADET FREDERIC	Adjoint Technique
N° 10 - DEAT CHRISTOPHE	Adjoint Technique
N° 11 - CHAPUIS SANDRINE	Adjoint Technique
N° 12 - ROUSSEL LUCIE	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 13 - LAQUET VINCENT	Adjoint Technique
N° 14 - VINCENT VIRGINIE	Adjoint Technique
N° 15 - POULET VERONIQUE	Adjoint Technique
N° 16 - GRITTI ESTELLE	Adjoint Technique
N° 17 - DIODONNAT CELINE	Adjoint Technique
N° 18 - LEGUILLON-CLAIREMBAULT JEAN-HUBERT	Adjoint Technique
N° 19 - JAABOUKI MOUNEEM	Adjoint Technique
N° 20 - RIBEIRO STEFFI	Adjoint Technique
N° 21 - RIVASSEAU MELISSA	Adjoint Technique
N° 22 - ROUX EMELINE	Adjoint Technique
N° 23 - KHORCHANI KHIRA	Adjoint Technique

N° 24 -	NEGRE DOMINIQUE	Adjoint Technique
N° 25 -	PERARD AURELIE	Adjoint Technique
N° 26 -	MORATA MICHEL	Adjoint Technique
N° 27 -	NEVES JESSICA	Adjoint Technique
N° 28 -	JUDE EMILIE	Adjoint Technique

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 64,52 % femmes – 35,48 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 64,29 % femmes – 35,71 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BAUDRI FREDERIC	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - BARBAT ANGELE	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - DA ROS LYDIE	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - BORDIER BERANGERE	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 75 % femmes – 25 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 75 % femmes – 25 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : **2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BENCHEIKH BADHIA	Adjoint d'Animation (Examen Professionnel)
N° 2 - ABDEL MOUMEN CAROLINE	Adjoint d'Animation
N° 3 - DUPIN MATISSE	Adjoint d'Animation
N° 4 - CHALMET MELANIE	Adjoint d'Animation (Examen Professionnel)
N° 5 - PIRIN JULIEN	Adjoint d'Animation
N° 6 - CHARON FABIEN	Adjoint d'Animation
N° 7 - UNLU HUSNE	Adjoint d'Animation
N° 8 - KHALFI SAADIA	Adjoint d'Animation
N° 9 - FABRION MATHILDE	Adjoint d'Animation
N° 10 - RAMIZ CATHERINE	Adjoint d'Animation
N° 11 - SOALAHY ANGELO	Adjoint d'Animation
N° 12 - JEGO OLIVIER	Adjoint d'Animation
N° 13 - CHABAUD AURELIE	Adjoint d'Animation
N° 14 - MEKKAOUI MEHDI	Adjoint d'Animation

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 57,14 % femmes – 42,86 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 57,14 % femmes – 42,86 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024

LE MAIRE,



[Signature]
OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : **2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - PACHE AURORE	Adjoint du Patrimoine
N° 2 - GODILLOT PAULINE	Adjoint du Patrimoine

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - GIRY DUCLUZEAU VIRGINIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - VIGERIE MARIE-LAURE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - FRANCOLON LAETITIA	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - BERGER MARTINE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - NDOYE CATHERINE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - HUBERT CLEMENCE	ASEM principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 100 % femmes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - THOMARAT LANTZ EMILIE Gardien-Brigadier de Police Municipale

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BONTEMPS BIANCHI CHRISTINE Rédacteur principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 80 % femmes – 20 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - PAPPALARDO LAURENCE Rédacteur

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - MARTIN DIDIER Technicien principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - GUILLERET ALAIN Technicien

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BARBAZANGES LAURENT Animateur principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 42,86 % femmes – 57,14 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - THERON FRANCK Animateur

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 50 % femmes – 50 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - CORBISIER MARIE-CHRISTINE Educateur des APS principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2024

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - MONTEILHET LIONEL Chef de service de PM principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 50 % femmes – 50 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 0 % femmes – 100 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - USSEL AURELIE Auxiliaire de Puériculture classe normale

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL
DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - REGIS BESSE Attaché hors classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ATTACHE HORS CLASSE

ANNEE : 2024

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - COLOMBEAU JEAN-DAMIEN	Attaché principal
N° 2 - PERRIER ISABELLE	Attaché principal

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 75 % femmes – 25 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 50 % femmes – 50 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Bianchi'.

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ATTACHE PRINCIPAL
ANNEE : 2024

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LAFONT MARIE Attaché (Examen professionnel)

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 83,33 % femmes – 16,67 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - DEROZIER GERALDINE Ingénieur en chef

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
PUERICULTRICE HORS CLASSE
ANNEE : 2024

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - GUILBERT LAURE Puéricultrice

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LIZOK SANDRINE Infirmier en soins généraux

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - MACHADO ELODIE	Educateur de jeunes enfants
N° 2 - CHOUVIER LUCILE	Educateur de jeunes enfants

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
DIRECTEUR PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE
ANNEE : 2024**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - ESCLATINE JEROME Directeur de Police Municipale

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI